



Veille juridique Semence (Réseau semences paysannes)

du 10 au 30 novembre 2010

➤ SOMMAIRE

- France : Nomination au **Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées**
- France : Question parlementaire sur les semences traitées
- UE : Demande de protection communautaire des obtentions végétales pour la variété de pomme Gala Schnitzer
- UE : Catalogue commun des **variétés des espèces agricoles** — septième complément à la vingt-huitième édition intégrale
- Rapport international sur les ressources phylogénétiques
- Documents sur les négociations de Nagoya
- Bonus : projet de loi bioéthique

➤ Droit français (Normes, rapports, débats ...)

Thème : Nomination CTPS

Arrêté du 12 novembre 2010 modifiant l'arrêté du 14 juin 2009 portant nomination au comité plénier du **comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS)**

JORF n°268 du 19 novembre 2010 :

Résumé :

« *Section colza et autres crucifères*

Secrétaire : Mme Corbel (Anne-Lise) remplace Mme Denecheau (Laetitia). ».

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20101119&numTexte=87&pageDebut=20778&pageFin=20778.](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20101119&numTexte=87&pageDebut=20778&pageFin=20778)

• Questions parlementaires françaises

Thème : Semences traitées

Question N° : de **M. Philippe Martin** (Socialiste, radical, citoyen et divers
94100 gauche - Gers)

Question publiée au JO le : **23/11/2010**



Veille juridique Semence (Réseau semences paysannes)

du 10 au 30 novembre 2010

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la réduction des pesticides. Le plan Ecophyto lancé par le Gouvernement en 2009 a pour objectif de réduire de moitié l'usage des pesticides dans l'agriculture française d'ici à 2018. Le ministère de l'agriculture s'appuie sur une première estimation de l'utilisation des pesticides qui s'élèverait à 67 millions de doses en 2008, point de départ du plan Ecophyto, et resterait stable en 2009. Ce chiffre ne prend pas en compte pour l'instant les semences commercialisées traitées à 97 % aux pesticides, ainsi que les pesticides utilisés en zones non agricoles. Ce plan prévoit d'encourager les pratiques agricoles qui nécessitent peu de produits phytosanitaires. Il vise également à réduire et à sécuriser l'utilisation de ces produits dans les espaces non agricoles et à retirer du marché les substances les plus dangereuses. Il souhaite donc connaître l'état d'avancement de la mise en oeuvre de ce plan dans un contexte où il a récemment demandé une "pause" dans les mesures environnementales, ainsi que les mesures qui seront prises pour réévaluer les chiffres de l'utilisation des pesticides, en intégrant l'ensemble des pesticides, y compris les traitements de semences et les traitements en zone non agricole.

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-94100QE.htm>

➤ Droit de l'UE (Textes)

Thème : Catalogue commun

Catalogue commun des **variétés des espèces agricoles** — septième complément à la vingthuitième édition intégrale JO UE N° C 309A du 13 novembre 2010

Résumé : Inscription au catalogue commun de nouvelles variétés, notamment plusieurs variétés de maïs contenant l'évènement breveté Mon 810 (voir p.19)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:309A:0001:0022:FR:PDF>

Thème : Protection des obtentions végétales

Affaire T-135/08: Arrêt du Tribunal du 13 septembre 2010 — Schniga/OCVV — Elaris et Brookfield New Zealand (Gala Schnitzer) [« Obtentions végétales — Demande de **protection communautaire des obtentions végétales** pour la variété de pomme Gala Schnitzer.

Moyens invoqués: les objections à l'octroi de la protection communautaire des obtentions végétales ne sont pas conformes ; la décision attaquée est fondée sur des conditions mises à la charge du demandeur au-delà des prescriptions légales; le pouvoir discrétionnaire du Président de l'OCVV a été mal apprécié.

JO UE N° L 292 du 10 novembre 2010

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:301:0026:0026:FR:PDF>



Veille juridique Semence (Réseau semences paysannes)

du 10 au 30 novembre 2010

➤ **Droit international**

Thème : Rapport sur les ressources phytogénétiques

Le Deuxième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – Deuxième Rapport – fournit un aperçu exhaustif des tendances récentes en matière de conservation et d'utilisation des RPGAA à travers le monde. Il repose sur des informations rassemblées dans plus de 100 pays, ainsi qu'auprès d'organisations de recherche et de soutien et de programmes académiques internationaux. Le rapport décrit l'état actuel de la diversité, de la conservation et de l'utilisation des ressources phytogénétiques, ainsi que l'étendue et le rôle des efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à contribuer à la sécurité alimentaire au moyen des RPGAA. Il souligne les changements les plus importants qui ont eu lieu dans le secteur depuis 1996, lors de la réalisation par la FAO du premier rapport sur l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, ainsi que les lacunes et les besoins qui subsistent, pour la définition des priorités futures. Le Deuxième Rapport fournit les éléments de base pour la mise à jour du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (PAM).

Le compte rendu synthétique décrit les principaux changements et les besoins urgents en matière de gestion, sauvegarde et utilisation des RPGAA, ainsi que dans le domaine de la collaboration nationale et internationale, pour augmenter encore davantage la contribution des RPGAA à la sécurité alimentaire mondiale.

<http://www.fao.org/agriculture/crops/themes-principaux/theme/seeds-pgr/sow/sow2/fr/>

Thème : Biodiversité, Nagoya

Depuis 1992 (date de ratification de la CBD), les états signataires sont souverains sur leurs ressources dont fait partie la biodiversité qui n'est plus considérée comme « un patrimoine commun de l'humanité ». Les états du « sud » peuvent donc négocier l'accès et l'utilisation de leurs ressources et le partage des bénéfices issus de leur biodiversité et de leurs savoirs traditionnels, avec les états du « nord ». De même en France, les communautés détentrices de ressources (Guyane par exemple) peuvent imposer une négociation préalable à toute exploitation de ces ressources. Dorénavant, tout brevet déposé sur un élément de biodiversité ou sur un produit issu de cette biodiversité ou savoirs traditionnels est soumis aux exigences de la CDB (consentement préalable à l'accès et partage des avantages), et depuis 2005 au TIRPAA pour les ressources incluses dans son système multilatéral d'accès. Ces 2 textes ont été approuvés par les états membres de l'UE. La mise en place d'un régime international d'APA (Accès et Partage des Avantages) est le fruit de négociations très difficiles mais vient d'être adopté lors de la 10e conférence des Parties de la CDB (Nagoya, **octobre 2010**).

Quelques documents sont disponibles à ce sujet sur : <http://www.cbd.int/>



Veille juridique Semence (Réseau semences paysannes)

du 10 au 30 novembre 2010

➤ **Le bonus de la veille**
Thème : Bioéthique

PROJET DE LOI *relatif à la bioéthique*, PRÉSENTÉ au nom de M. François FILLON, Premier ministre, par Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la santé et des sports.

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl2911.asp>